



Là où je vis, j'agis !

Réunion du jeudi 1er avril 2010

Compte-rendu

La maison de quartier du Marranel a accueilli la troisième réunion du conseil de quartier du Lude – Bellevue - Saint Salvadou.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Jean Esquerre, élu délégué au quartier du Lude Bellevue Saint Salvadou, conseiller municipal délégué à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative,

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Bernard Auzemberger Didier Cancé Pierre Cavailles Danielle Combalbert Georges Couderc Daniel Cros Michel Dichard Françoise Fabre Bernard Fabre Danièle Garric Bonfil Mekki Khancher Jean-Charles Roger Jean Scheffer Brigitte Soubielle	Etaient excusés : Dominique Billet, maire-adjoint, délégué à la communication et au tourisme, Christelle Guillaumot, conseillère municipale déléguée au commerce, à l'artisanat, aux services et aux marchés. Béatrice Vilamot, élue de l'opposition Mireille Bonneville Bernard Brian Hélène Carayol Claude Cluchier Michel Combalbert Jean-Paul Dupont Maurice Enjalbert Guy Fabre Michèle Ferrand Josiane Grondin Jean-François Guy Louis Lacaze Robert Raynal Geneviève Recio Marie-Hélène Tellier Annie Zullo
--	---

Animée par Jean Esquerre, élu délégué au quartier du Lude Bellevue Saint Salvadou et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, cette troisième réunion de travail était l'occasion de réunir une nouvelle fois les conseillers de quartier dans une ambiance toujours aussi studieuse et conviviale.

Dans son mot d'accueil, Laurence Pujol a souhaité apporter quelques éléments d'information à caractère général portant sur l'activité des 12 conseils de quartier.

L'actualité des 12 conseils de quartier

390 Albigeois s'impliquent concrètement dans la dynamique des conseils de quartier et de nouvelles candidatures se font connaître durant cette troisième vague de réunions.

Elle se félicite de cet engouement pour cette démarche de démocratie locale participative et souligne une nouvelle fois la qualité du travail fourni au sein des 12 conseils de quartier.

Le vote du budget 2010 de la commune a été l'occasion de retenir des crédits d'investissement pour l'ensemble des 12 quartiers, l'équipe municipale ayant étudié avec soin et pris en considération le travail des conseils de quartier pour définir les niveaux de priorité dans chacun des 12 quartiers en garantissant une cohérence d'ensemble à l'échelle de la ville.

En introduction de la réunion, elle indique que la collectivité souhaite apporter aux conseillers des informations précises portant sur deux sujets majeurs : l'actualité des transferts de compétences à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et un point de situation sur l'Agenda 21 Albigeois.

- **Communauté d'agglomération de l'Albigeois : l'état des transferts de compétences**

Laurence Pujol rappelle que depuis sa création en 2003, l'agglomération exerce les compétences prévues par la loi et décidées par les 17 communes membres, pour la mise en oeuvre du projet de territoire de l'Albigeois.

Par délibérations du 8 décembre 2009, le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a procédé à une modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence « **création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire** » d'une part et à la compétence « **équipements culturels et sportifs** » d'autre part.

Elle a également approuvé l'extension des compétences aux domaines suivants :

- 1 – Assainissement des eaux usées
- 2 – Assainissement des eaux pluviales
- 3 – Eclairage public
- 4 – Nettoyement et balayage, salage et déneigement.

Dans les faits, ces dispositions n'occasionnent pas de réels changements pour les Albigeois.

En effet, depuis le 1er janvier 2010, l'agglomération exerce donc la maîtrise d'ouvrage des travaux et interventions sur les domaines de compétence transférés.

Les **communes conservent néanmoins une responsabilité directe** qui s'appuie sur leur légitimité démocratique et territoriale :

- - les maires sont directement responsables devant leurs habitants,
- - les communes demeurent le premier « échelon de la proximité »,
- - elles assurent une veille permanente de leurs territoires et s'impliquent en tant que de besoin en matière de concertation,
- - elles conservent une « maîtrise d'usage » sur les espaces publics communautaires.

Chaque commune reste légitime pour:

- recueillir les demandes émanant de ses administrés,
- valider politiquement, qualitativement et financièrement les programmations et interventions,
- veiller à ce que soit maintenu le niveau actuel des prestations,
- veiller à ce que l'ensemble des interlocuteurs concernés à un titre ou à un autre (les associations, les riverains, les professionnels, etc..) soient informés de manière appropriée.

La commune garde le pouvoir de décision quant aux priorités, opérations et travaux qu'elle souhaite voir réaliser et veille à ce que ces demandes soient enregistrées, instruites et traitées par l'agglomération. Elle établit la liste des opérations qu'elle souhaite voir réaliser, avec le niveau qualitatif attendu et le contenu aussi précis que possible de l'opération.

De son côté, **l'agglomération assure les prestations** correspondant :

- au traitement de la demande d'intervention des communes depuis sa réception jusqu'à son exécution ;
- à la programmation des travaux en fonction des enveloppes financières dédiées et de celles des autres financeurs potentiels ;
- à la réalisation des projets d'aménagement et des travaux sur la base des demandes formulées par les communes ;
- à la coordination technique et au contrôle des travaux réalisés par les différents concessionnaires sur le domaine public routier ;
- au niveau actuel (nombre, rapidité d'intervention, qualité, fiabilité) existant sur chaque commune au moment du transfert, que l'agglomération s'engage à minima à maintenir.

L'information des riverains est assurée en lien étroit entre la commune et l'agglomération, suivant les modes en vigueur dans la commune.

En synthèse, la Ville d'Albi garde le pouvoir de décision pour définir les opérations qu'elle souhaite mener en réponse aux attentes de ses administrés, et déterminer les niveaux de priorité ; l'agglomération assure les interventions.

- **Agenda 21 et plan climat territorial**

Geneviève Parmentier, adjointe au maire déléguée à l'environnement et au développement durable, souhaite rappeler le lien existant entre la concertation menée dans le cadre des projets de quartiers (conseils de quartier à présent) et la démarche Agenda 21.

La démarche « projets de quartier-projets d'avenir » et son prolongement via les conseils de quartier constitue depuis l'origine le volet participatif de l'agenda 21 local. Les deux démarches ont d'ailleurs été conjointement lancées par une délibération du conseil municipal en novembre 2005.

Les réflexions et suggestions émises au sein de ces instances de démocratie locale participative ont permis d'alimenter le premier plan d'action de l'agenda 21 albigeois qui touche à sa fin.

L'agenda 21 se décompose en un programme d'actions dont la collectivité se dote pour répondre concrètement aux enjeux du développement durable, dans ses projets, dans ses méthodes de travail, sur son territoire et dans le cadre de ses compétences.

Les enjeux sont de plus en plus connus du grand public ; certains ont été largement mis en lumière par le Grenelle de l'environnement : il s'agit notamment de la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et milieux naturels, les économies d'énergies, l'écoresponsabilité dans nos modes de consommation. D'autres enjeux concernent également le secteur social et économique.

L'Agenda 21 de ville d'Albi a été adopté en juin 2007 et il comporte 51 fiches actions qui touchent à la fois au fonctionnement de la collectivité (réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal, marchés publics écoresponsables ..) et au territoire (l'urbanisme, les déplacements doux, la distribution d'eau potable, la préservation des milieux naturels, l'insertion des jeunes.).

La réalisation de la thermographie aérienne est par exemple une action issue de l'Agenda 21. Son objectif était de sensibiliser les Albigeois sur les déperditions d'énergie

L'Agenda 21 se nourrit directement du travail mené dans les conseils de quartier pour proposer des actions à plus long terme ou qui ont un intérêt qui dépasse le quartier. Les concertations mises en oeuvre en 2006 et 2007 dans le cadre des projets de quartiers ont ainsi contribué à l'élaboration de certaines fiches actions de notre Agenda 21.

Par exemple : les aménagements cyclables : de nombreuses demandes ont émergé des différents quartiers, la ville a donc proposé d'avoir une démarche globale sur le territoire sur cette question en proposant dans le cadre de l'Agenda 21 de réaliser un schéma directeur cyclable.

De la même manière, les projets concrétisés dans le cadre des conseils de quartiers doivent intégrer autant que possible les préoccupations liées au développement durable.

La prochaine étape : la préparation du nouveau plan d'action de l'Agenda 21.

L'Agenda 21 est une démarche encore récente (2007) qui avait valeur de test. Il a été démontré que sa mise en place était possible, qu'elle pouvait se traduire par des actions concrètes. Aujourd'hui la collectivité souhaite aller plus loin et associer le plus grand nombre à la préparation du prochain plan d'action

Le premier plan d'action de l'Agenda 21 arrive à échéance à la fin de l'année 2010. Un nouveau plan sera proposé pour la période 2011-2014. L'équipe municipale souhaite poursuivre le travail collaboratif et y associera les conseillers de quartier albigeois.

- **Mobilité et déplacements : vers un Plan de déplacement urbain communautaire**

Considérant que la thématique des déplacements et de la mobilité demeure centrale dans la majorité des conseils de quartier, La communauté d'agglomération de l'Albigeois propose de mettre en oeuvre un observatoire des transports urbains à l'échelle du plan de déplacement urbain communautaire (PDU) en y associant les conseillers de quartier albigeois.

Il est ainsi proposé de désigner un conseiller par quartier, bien évidemment utilisateur régulier du réseau des transports urbains afin d'assurer le relais des préoccupations ou constatations émises par les usagers.

Les 12 conseillers volontaires seront conviés à intégrer cet observatoire afin de participer à des groupes de réflexion, faire remonter les observations et remarques quant aux conditions de desserte de leur quartier, les horaires...constituer une véritable force de propositions quant aux adaptations ou améliorations attendues, et relayer les informations éventuelles en direction de chaque conseil de quartier.

Objectifs et déroulement de la réunion

Jean Esquerre indique les objectifs de cette réunion et la proposition d'organisation de la soirée :

- poursuivre la réflexion et la formalisation des propositions sur les sujets considérés comme prioritaires,
- constituer deux groupes de réflexion sur les projets du quartier, le premier sur la thématique de la mobilité et des déplacements, le second sur l'animation, la culture et les loisirs.

Faisant référence au compte-rendu de la dernière séance et à l'actualité du quartier, il souhaite apporter aux conseillers plusieurs informations préalables quant au suivi des différentes propositions émises lors de la dernière réunion du conseil :

Travaux de doublement de la rocade et échangeur Lude :

Considérant l'intérêt que porte le quartier à la poursuite des travaux de doublement de la rocade, la Ville a convié les services de l'Etat maître d'ouvrage de l'opération, a assisté à la réunion du conseil de quartier. L'Etat n'a pas répondu à l'invitation et en l'absence du maître d'ouvrage, il est convenu de ne pas aborder ce sujet ne disposant pas des informations précises relatives aux différentes composantes du projet (échangeur, connexion cheminements doux, aménagement paysager). Jean Esquerre tiens toutefois à préciser les grandes phases de travaux relatives au doublement de la RN88.

Entre l'échangeur de Castres et celui du Lude, les travaux de mise à 2X2 voies vont être réalisés cette année (second semestre).Ce chantier rendu possible par l'engagement de l'Etat et des collectivités locales va permettre de poursuivre le doublement de la rocade. Sauf retard, celui-ci sera totalement achevé en 2014. Une enveloppe de 47,5 millions d'euros a été prévue dont 18 millions de la communauté d'agglomération, principal co-financier.

Sur Albi, depuis le mois de janvier, les travaux préalables à la création de l'échangeur du Lude entre la voie rapide et les coteaux sont donc lancés. Il se trouve que le chantier impacte les réseaux d'adduction d'eau potable de la ville puisque deux des trois conduites principales reliant le réservoir de Lavazières à Albi passent sous la rocade. Le dévoiement des réseaux va ainsi donner lieu à la pose de nouvelles canalisations de part et d'autre de la voie rapide ainsi que sous la chaussée. Ces opérations ne devraient avoir aucune incidence sur l'alimentation en eau potable de la ville. En revanche, en matière de circulation, la rue de la Rachoune puis celle du Verbial devraient être fermées partiellement lors de certaines phases. Les riverains concernés recevront une information spécifique pour chaque phase de travaux.

Etude centre équestre : les premiers éléments d'études issus des dernières discussions doivent être complétés, le service des sports chargé de ce dossier présentera ses conclusions lors du prochain conseil.

Pour conclure, Jean Esquerre rappelle que l'équipe municipale a retenu plusieurs interventions lors du vote du budget communal 2010 en décembre dernier, issues des travaux des conseillers de quartier.

- **Voirie et réseaux : un investissement de 218 000 euros**

L'équipe municipale a retenu :

- la réfection du revêtement de chaussée de la Rue de la Rachoune (poursuite de la tranche 2009)
- la réfection du revêtement de chaussée de la Rue Berlioz
- la stabilisation des accotements, le reprofilage de la chaussée et réfection du chemin de la Benne
- la réfection revêtement chaussée du Chemin de St Salvadou :

- **Communication et information de proximité**

En réponse aux préoccupations exprimées précédemment quant à la nécessité d'améliorer la communication et l'information à l'échelle du quartier, l'équipe municipale envisage l'installation d'un mobilier urbain publicitaire (format sucette), route de Fauch, à proximité des commerces, dont une face sera exploitable pour installer un plan du quartier ou promouvoir les manifestations et animations de proximité. Dans un objectif de mutualisation des moyens mis à disposition, le site d'implantation du support sera défini afin de pouvoir être utilisé au profit des événements organisés à la fois dans les quartiers du Lude-Bellevue-Saint Salvadou et du Marranel- le Roc.

- **Modernisation et mise en conformité des équipements publics : 130 000 euros**

- Eglise Saint-Joseph

L'église, oeuvre de style néo-roman (fin XIX^e siècle) présente un état sanitaire qui nécessitait des travaux d'étanchéité au niveau de sa couverture. Suite à l'élaboration d'un diagnostic général, les travaux ont porté sur la réfection des couvertures des absides et du côté est de la nef (côté école).

- Ecole Teyssier : réfection de la cours d'école

Un travail de réflexion par groupes thématiques

Sur la base des principaux sujets de réflexion abordés lors de la première réunion du conseil, deux groupes de travail thématiques sont constitués:

- mobilité et des déplacements
- animations, culture et loisirs

Un volontaire par groupe projet est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Françoise Fabre pour le groupe « mobilité et des déplacements », Danièle Combalbert pour le groupe « animations, culture et loisirs ».

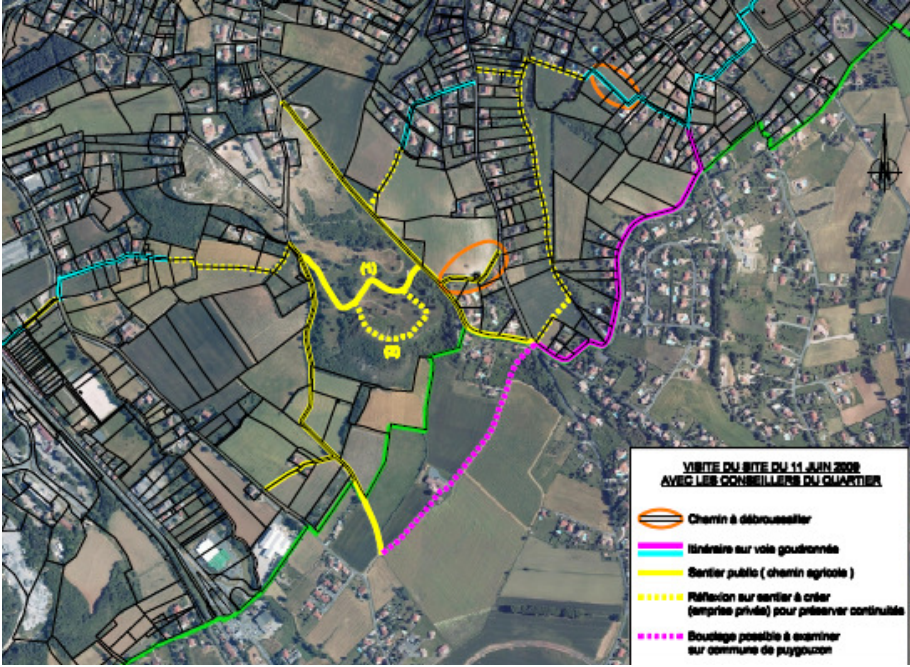


Les participants se répartissent dans chaque groupe de travail, disposant des outils nécessaires pour alimenter les réflexions et propositions : plan cadastral, vue aérienne, plan du quartier, plan local d'urbanisme...

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des réflexions et des sujets abordés lors de cette troisième réunion du conseil est retranscrit, par thèmes, dans les tableaux ci-après.

Mobilité et des déplacements

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p>Réseau cheminements pédestres : point de situation>>>></p> 	<p>Sur la base d'une cartographie des cheminements pédestres potentiels réalisée par la ville, Denis Raysséguier référent administratif du quartier rappelle les travaux réalisés en 2009 qui font suite à la visite pédestre organisée par Jean Esquerre conseiller municipal déléguée, avec les conseillers du quartier afin d'itendifier les itinéraires de déplacements doux.</p> <p>Les plans de repérage des itinéraires potentiels ont été complétés par un état foncier afin de repérer les parcelles traversées et leurs propriétaires. Après analyse des documents, les conseillers ont retenu le principe de création d'une seule boucle qui pourra évoluer en fonction de connexions possibles en direction des autres quartiers ayant engagé une démarche similaire, notamment celui du Marranel, et vers Puygouzon, commune limitrophe.</p> <p>Le tracé de cette boucle dépend des autorisations de passage qui seront accordés ou pas par les propriétaires riverains. Les conseillers ont convenu que trois d'entre eux rencontreraient les propriétaires pour présenter le projet de création d'un sentier de promenade, recueillir leur avis et le cas échéant obtenir de leur part un accord de principe. Cet état des lieux permettra de préciser la faisabilité du projet.</p> <p>La carte des cheminements potentiels et les états parcellaires seront envoyés aux trois conseillers (Jean-Charles Roger, Michel Dichard, Jean Scheffer) qui se chargeront avec l'appui des services de la ville de rencontrer les propriétaires pour cette première prise de contact.</p>

- La présence du complexe sportif du stadium et du centre équestre de Lavazière : quelle opportunité pour le quartier?

Les conseillers insistent par conséquent sur la nécessité d'aménager la première section du chemin de Caynac (cf compte-rendu de la réunion précédente) afin de favoriser les cheminements piétonniers entre la route de Fauch, et le haut des coteaux via le nouveau lotissement de Fer Servadou et le chemin de la Benne.

A terme, et au regard des repérages effectués par les conseillers, cet itinéraire permettrait de rejoindre le centre équestre de Lavazière.

Dans le domaine sportif, les conseillers soulignent en premier lieu l'intérêt de la présence des équipements du stadium municipal qui, au delà des grands événements sportifs, permettent des pratiques libres ou plus encadrées au sein des clubs.

Ces échanges sont l'occasion pour certains de découvrir que le site du stadium est en accès libre la plupart du temps notamment pour le footing ou la marche. Certains terrains permettent également la pratique libre excepté s'ils sont occupés par les clubs. On peut donc y aller en famille, avec ses enfants pour frapper dans le ballon ou faire quelques kilomètres de course d'entretien.

Certains conseillers, également membres d'associations du quartier évoquent les possibilités d'utiliser le site du stadium afin d'organiser des animations certes sportives mais dans l'objectif de rassembler les familles du quartier et plus particulièrement les jeunes.

Proposition est faite de réfléchir à l'organisation une fois par an d'une animation sous la forme de tournois (football, volley-ball.....), courses ludiques....

La présence du centre équestre est également considéré comme une chance.

Il est proposé d'établir un lien plus étroit entre les écoles du quartier et le centre. Il y aurait un intérêt pédagogique évident à développer les relations, à favoriser la pratique du cheval ou une simple initiation pour les plus jeunes.

- l'accès aux spectacles et manifestations artistiques, culturelles.

Sensibiliser les enfants à la pratiques équestre, au respect de l'environnement permettrait de sensibiliser le plus grand nombre et contribuerait à la promotion du site et de la pratique en elle-même.

Cette proposition intéressante doit être approfondie considérant que sa mise en oeuvre suppose d'améliorer les conditions d'accès au centre équestre notamment pour permettre la circulation d'un véhicule de transport en commun pour acheminer les enfants, et son stationnement aux abords.

Toujours en matière d'équipement sportifs et de loisirs, il est fait référence aux installations des établissements du Bon Sauveur qui bien qu'installés dans le quartier (avenue Kennedy), sont privés et ne sont semble-t'il pas accessibles au grand public.

Si le besoin est avéré, un contact peut être établi afin de vérifier dans quelle mesure ces équipements pourraient bénéficier au quartier.

En matière de consommation des spectacles et animations culturelles, les conseillers estiment que la populations du quartier s'acquittent aisément des déplacements vers le centre ville pour profiter de l'offre proposée dans les différents lieux culturels (théâtre, cinéma, Scène nationale, MJC...) ou assister aux grands rendez-vous festifs comme Pause Guitare.

Les familles sont mobiles, disposent pour la plupart de moyens de locomotion et le déplacement vers les lieux de diffusion n'es donc pas perçu comme une contrainte majeure.

Il est fait référence à la démarche partenariale d'ouverture culturelle et de parcours autour des arts croisés mise en oeuvre entre la Ville, la Scène Nationale et le Centre Communal d'action Sociale.

Anthony Piaser, responsable du service vie des quartiers explique que cette démarche a vocation à lutter contre les inégalités d'accès à la culture, de rapprocher la culture de ceux qui en sont éloignés pour des raisons sociales, économiques, culturelles ou de mobilité.

L'idée est notamment de proposer des conditions tarifaires et d'organiser des moyens de transports adaptés pour certains publics.

Elle se décline pour la saison 2009/2010 autour de 4 volets d'intervention : parcours cirque, parcours arts croisés (mimes, marionnettes, masques), cultures urbaines et cultures métissées.

Ce travail s'articule avec plusieurs temps forts de la programmation de la Scène Nationale pour lesquels un volets de places sont pré-réservées et proposées aux publics concernés via le réseau des structures sociales et équipements de quartier.

Il s'appuie et s'inscrit en cohérence avec les ateliers de pratiques artistiques organisés par la Ville dans les quartiers.

Les associations du quartier se proposent de faire le relais de ces animations et souhaiteraient dans la mesure du possible que leurs adhérents puissent en bénéficier ponctuellement. A charge pour les associations d'organiser les moyens de transports en favorisant par exemple le co-voiturage.

A l'échelle du quartier, les conseillers reconnaissent aisément que les dynamiques d'animation existent mais ne sont pas identiques entre le secteur de la plaine et des coteaux du fait du profil socio-démographique des populations (à dominante plus âgée dans le secteur plus urbain).

Les associations doivent par conséquent adapter leurs offres d'activités et d'animations de proximité. Sorties « découvertes » pour les uns, animations plus familiales pour les autres, le repas de quartier restant une valeur sûre pour permettre à chacun de se retrouver et de partager un bon moment.

Certains s'interrogent sur l'offre de la maison de quartier du Marranel. Il est rappelé que toutes les maisons de quartier de la Ville sont bien évidemment des équipements publics ouverts à tous. Selon la localisation géographique de l'équipement, les associations du quartier ou proches y sont accueillies afin d'y proposer leurs activités régulières (ateliers, réunions...), les Albigeois les fréquentent en raison de la proximité par rapport à leur lieu d'habitation, soit en raison de l'activité recherchée.

En conclusion de ce travail et des pistes identifiées, les conseillers suggèrent de créer un événement fédérateur qui permettrait dans un premier temps aux associations qui animent le quartier de mieux se connaître. La Ville de son côté se propose de prendre contact avec les établissements mentionnés afin de vérifier les conditions de faisabilité des perspectives envisagées.

Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :
Proposer des visites des établissements du Bon Sauveur.

Certains conseillers soulignent par ailleurs l'opportunité de faire découvrir certains éléments du patrimoine du quartier comme le complexe du Bon Sauveur qui recèle des curiosités. Cet établissement participe en général tous les ans aux journées du patrimoine avec visites et expositions de la collection Pailharse (dessins des malades).

Par ailleurs, l'office de tourisme programmait jusqu'à il y a 2 ans des visites guidées du site dans le cadre des visites à thèmes et il serait donc intéressant de relancer cette démarche.

Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :
Développer le partenariat culturel avec le lycée Bellevue

D'autres rappellent que le lycée Bellevue développe des projets culturels dont certains sont ouverts au grand public. Des expositions et spectacles sont organisés mais bien souvent l'information n'est pas connue du quartier. Ces pistes doivent être étudiées. Pour se faire, des contacts seront pris par la Ville afin de mesurer les conditions de faisabilité.

Enjeux et contraintes sur les côteaux de Bellevue / Lavazière



- Localiser les éléments à mettre en valeur / à améliorer, que ce soit pour des motifs d'ordre culturel, historique, écologique ou de cadre de vie.

2-Définir les préconisations d'ordre architectural, urbain et paysager à considérer dans les projets de développement / aménagement afin de garantir le respect de ce paysage qui doit être appréhendé comme une valeur ajoutée pour l'urbanité de demain. Il sera nécessaire de confronter les entités identifiées aux différents types de pression urbaine (habitat, économie...) ainsi qu'aux notions de développement durable. La ville souhaite que les préconisations issues de l'étude lui permettent d'appliquer une politique d'aménagement responsable mesurant les enjeux paysagers et environnementaux du développement urbain quelle que soit la localisation sur le territoire.

3-Intégrer l'ensemble de ces préconisations dans les documents réglementaires de planification de la ville d'Albi, des documents pédagogiques ainsi que d'éventuels documents d'urbanisme supra-communaux.

Ce diagnostic a vocation à vivre dans le temps et à être mis à jour par les soins de la collectivité en fonction de l'évolution des aménagements et de l'urbanisation.

Dans ces logiques environnementales, un des conseillers propose que le bassin de rétention à proximité de la ferme Bellevue, inscrit au PLU par un emplacement réservé, soit traité de façon durable en espace vert.



Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi -
www.mairie-albi.fr

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartiers@mairie-albi.fr